

| VOTRE IDENTITÉ     | Curiste 1   | Curiste 2   |
|--------------------|---|---|
| Civilité*          | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur |
| Nom*               |   |   |
| Prénom*            |   |   |
| Date de naissance* | ...../...../.....   | ...../...../.....   |
| Adresse*           | .....<br>.....<br>.....   | .....<br>.....<br>.....   |
| Code postal*       |   |   |
| Ville*             |   |   |
| Téléphone fixe     |   |   |
| Portable*          |   |   |
| E-mail             |   |   |

\* Mentions obligatoires

|                          |          |          |
|--------------------------|----------|----------|
| <b>VOS DATES DE CURE</b> | DU ..... | AU ..... |
|--------------------------|----------|----------|

Les formules de 6 jours ont lieu uniquement du lundi au samedi.

| VOTRE CURE PRÉVENTION SANTÉ<br>Sans prescription médicale *<br>Détail p. 18 de la brochure  | Curiste 1   |         |         | Curiste 2   |         |         |
|---|---|---------|---------|---|---------|---------|
|   | Quantité  | Montant | Total   | Quantité  | Montant | Total   |
| Séjour Bien-être digestif 6 jours<br>>Souhaitez-vous réaliser des entéroclyses<br>durant votre séjour (3 max. sur prescription **)? | .....   | x 299 € | = ..... | .....   | x 299 € | = ..... |
|   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |         |         | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |         |         |
| Séjour Rhumatologie 6 jours   | .....   | x 299 € | = ..... | .....   | x 299 € | = ..... |
| Journée(s) de soins supplémentaire(s)   | .....   | x 45 €  | = ..... | .....   | x 45 €  | = ..... |
| Demi-journée(s) découverte des soins  | .....   | x 53 €  | = ..... | .....   | x 53 €  | = ..... |
| <b>Total Curiste 1 + Curiste 2</b>  | <b>Curiste 1 : .....</b>                                  |         |         | <b>Curiste 2 : .....</b>                                  |         |         |
|   | <b>€ + Curiste 2 : .....</b>                              |         |         |   |         |         |
|   | <b>€ = .....</b>  |         |         |   |         |         |

\* ! Un certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux vous sera demandé à partir de 3 jours de soins réalisés.  
Pensez à le demander, avant votre départ, à votre médecin traitant ou, sur place, à un médecin thermal.

| VOS SOINS DIGESTIFS<br>Nécessitant la prescription d'un médecin thermal. **<br>Détail p. 18 de la brochure    | Curiste 1       | Curiste 2       |
|---|-----------------|-----------------|
| Je réserve maintenant et je réglerai aux Thermes, à mon arrivée, sur présentation de mon ordonnance thermique |                 |                 |
| Pack Cure de boisson  | <b>Quantité</b> | <b>Quantité</b> |
| 6 jours à 19 €  |                 |                 |
| 18 jours à 55 €   |                 |                 |
| Journée(s) supplémentaire(s) à 3 €  |                 |                 |
| Pack 2 soins digestifs à 40 € / jour<br>Détail des soins p. 18 de la brochure                                 |                 |                 |

\*\*Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à présent, pour fixer la date de votre consultation lors de votre arrivée en cure (voir liste p. 17 de la brochure).

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES                   | Curiste 1   | Curiste 2   |
|--|---|---|
| Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
|  | Précisez : .....  | Précisez : .....  |
|  | .....   | .....   |

! Si vous êtes en situation de mobilité réduite, une personne extérieure doit vous accompagner dans les services de soins.  
Cet accompagnement n'est pas assuré par l'établissement thermal.

### VOTRE HÉBERGEMENT À CHÂTEL-GUYON

Pas d'hébergement  Hôtel  Meublé  Camping  Camping-car  Autre .....

Nom et adresse de l'hébergement .....

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LES THERMES DE CHÂTEL-GUYON ?

Médecin  Auvergne Thermale  Presse / média  Publicité : .....

Internet  Salon : .....

Relations, amis  Autres : .....

## VOTRE RÈGLEMENT

Pour que votre réservation soit enregistrée, vous devez nous joindre un versement d'arrhes de 25 % du montant total de votre séjour, si la réservation a lieu plus d'un mois avant l'arrivée (J+32). Si la réservation intervient moins d'un mois avant l'arrivée (J-31), l'intégralité des prestations réservées est à régler à la réservation (voir conditions particulières de vente ci-dessous).

### PAYEZ EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS !

Plus vous réservez tôt, plus vous allégez le poids du paiement de votre séjour. Finis les versements importants à quelques semaines du départ ! Pour ce faire, remplissez le formulaire de prélèvement automatique SEPA joint (valable uniquement pour les cures prévention santé).

| RÉCAPITULATIF DE MA RÉSERVATION ET DE MON RÈGLEMENT  | Total    |  |
|--|----------|--|
| <b>Total Curiste 1 + Curiste 2</b>   | =..... € | <b>Montant à régler à la réservation</b> |
| <b>Remise(s) à déduire</b>   |          |  |
| 20 % de remise "Client fidèle" sur votre cure prévention santé toute la saison*                                    | -..... € |  |
| 30 % de remise "Client fidèle" sur votre cure prévention santé du 08/04/19 au 27/04/19 et du 21/10/19 au 02/11/19* | -..... € |  |
| 20 % de remise "Accompagnant curiste thermal" sur les soins*   | -..... € |  |
| <b>Total incluant les remises</b>  | ..... €  | <b>x 25 % = ..... €</b>                  |

\*Offres non cumulables - Voir conditions d'application des remises p. 19 de la brochure.

## MODE DE RÈGLEMENT

### Solde du séjour à régler un mois avant le jour de l'arrivée

Prélèvement automatique SEPA (compléter le formulaire joint)

Carte bancaire \_ \_ \_ \_ \_

Expire le : \_ \_ / \_ \_

Chèque bancaire à l'ordre des Thermes de Châtel-Guyon (RTC)

La validité des chèques étant limitée, celui-ci sera encaissé sans délai lors de l'enregistrement de la réservation.

Fait à : le :

Signature :

En remplissant ma demande d'inscription, j'accepte expressément à ce que les informations personnelles ainsi communiquées servent au traitement de ma réservation (incluant notamment l'envoi périodique de lettres d'information ou de messages) pour l'année en cours et l'année suivante.

En application de la Loi 78-17 dite Informatique et Libertés et du règlement UE 2016/679 dit RGPD, je suis informé(e) que je dispose d'un droit de consultation, rectification et suppression des données personnelles sur demande auprès du délégué à la protection des données (dmdp@france-thermes.com).

oui  non j'accepte que ces informations soient utilisées ultérieurement à des fins d'information par la SAS Resort Thermal de Châtel-Guyon.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES AUX CURES MÉDICALES NON CONVENTIONNÉES, PRESTATIONS DE SOINS AU FORFAIT OU À LA CARTE, activités sportives et santé, abonnements, accès à des espaces spécifiques (hors prestations d'hébergement)

**1.1 - Champ d'application //** Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures médicales non conventionnées, prestations de soins (au forfait ou à la carte), activités sportive et santé, abonnements, accès à un espace spécifique vendues avec ou sans hébergement en précisant et complétant les conditions générales de vente des Thermes de Châtel-Guyon (la Société).

### 1.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

**1.2.1 - Prix //** Les tarifs sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, sauf évolution de la fiscalité, offre promotionnelle particulière et mise à jour de la documentation commerciale.

**1.2.2 - Réservation et conditions de règlement //** Le bulletin de réservation doit être accompagné des arrhes/acomppte dans les conditions suivantes :

| DATE DE RÉCEPTION DE LA RÉSERVATION PAR LA SOCIÉTÉ                 | SOMME À RÉGLER   |
|--|--|
| Plus de 31 jours ouvrables avant la date de début de la prestation | Arrhes : 25 % du montant total du séjour   |
| Entre 30 jours ouvrables et le jour de début de la prestation      | Solde : 30 jours ouvrables avant la date du début de cure<br>Versement intégral du montant total du séjour à titre d'acompte |

La cure ou la prestation est définitivement réservée après confirmation de la Société (après contrôle de la disponibilité). Les arrhes deviennent acompte à compter du 30<sup>ème</sup> jour ouvrable (inclus) avant la date de début de prestation. Aucune prestation ne peut être délivrée ou débiter sans paiement intégral préalable.

### 1.3. Rétractation, annulation, modification et interruption

**1.3.1. Rétractation //** L'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de, respectivement, la conclusion du contrat de prestations de service / du jour de livraison de sa commande, pour annuler le contrat / retourner

tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne ou par tout moyen probant au moyen du formulaire disponible sur le site internet ([www.thermesdechatel-guyon.fr](http://www.thermesdechatel-guyon.fr)). Certaines prestations peuvent ne pas bénéficier du droit de rétractation, notamment à raison des dispositions de l'article L 221-28 1°, 5° et 12° du code de la consommation.

**1.3.2. Annulation - Annulation //** Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail ([contact@thermesdechatel-guyon.fr](mailto:contact@thermesdechatel-guyon.fr)) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes :

| DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ                                | ARRHES / ACOMPTE   |
|---|--|
| Plus de 90 jours ouvrables avant la date de début de la prestation              | Remboursement intégral   |
| Entre 90 et 31 jours ouvrables (inclus) avant la date de début de la prestation | Remboursement des arrhes avec déduction de 25 % du prix de la prestation   |
| Entre 30 et 8 jours ouvrables (inclus) avant la date du début du cure           | Remboursement de l'acompte avec déduction de 50 % du prix de la prestation |
| Moins de 7 jours ouvrables avant la date du début du cure / non présentation    | Aucun remboursement  |

Si pour des raisons indépendantes de son fait, la Société doit annuler la prestation, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

**1.3.3 - Modification //** Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou mail ([contact@thermesdechatel-guyon.fr](mailto:contact@thermesdechatel-guyon.fr)) au plus tard 30 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité

de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client. Les prestations ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée ; les prestations non effectuées lui sont remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base prix publics lorsqu'ils sont individualisés, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

**1.3.4 - Interruption et prestations non effectuées //** Aucun prorata temporis n'est pratiqué en cas d'interruption. Lorsque des prestations n'ont pas pu être effectuées du fait du Client (retard,...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou inférieure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les prestations non dispensées n'ont cependant pas pu être remplacées.

Les forfaits et abonnements ont une durée de validité qui doit être respectée.

### 1.4 - Organisation des soins

**1.4.1 - Capacité à bénéficier des prestations //** Les prestations sont suivies sous la responsabilité du Client, et lorsqu'elles sont prescrites ou requièrent un certificat médical, de son médecin. Un certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux et des prestations est obligatoire pour toute cure ou séjour avec soins non conventionnés de plus de 3 jours et doit être communiqué à la Société avant le début des prestations.

Il est de la seule responsabilité du Curiste ou Client, de son médecin traitant de s'assurer que le Client ou Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée sur ce fondement.

**1.4.2 - Réclamation, médiation et litige //** Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la prestation à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs. Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site [www.mediateurduthermalisme.org](http://www.mediateurduthermalisme.org) ou par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur du thermalisme - Fédération Thermale et Climatique Française 71 ter rue Froidevaux 75014 Paris.